

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N° 918

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Après le mot :

« durée »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 36 :

« de cent vingt ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi peut fixer la durée de conservation des données et sa lisibilité en sera améliorée.